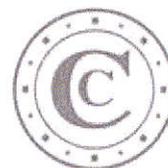




Chambre territoriale
des comptes
Polynésie française



COMMUNIQUE DE PRESSE

**Première étape du plan de prévention du procureur général de Papeete
des atteintes à la probité publique :
un nouvel élan dans les relations de la chambre territoriale des comptes
de Polynésie française et du ministère public**

Vendredi 16 septembre 2016 s'est tenue sous la présidence de Jean LACHKAR, président de la chambre territoriale des comptes et de François BADIE, procureur général près la cour d'appel de PAPEETE, la première rencontre plénière des magistrats de la chambre territoriale des comptes et des magistrats du ministère public de Polynésie française, destinée à favoriser le partage d'informations et en améliorer l'efficacité.

L'exigence de transparence et d'exemplarité de la vie publique traduite au niveau national notamment par le renforcement de la prévention et de la détection des conflits d'intérêts des élus et des décideurs publics, la création de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, la création du procureur de la République financier national ou le renforcement en cours du service central de prévention de la corruption, se décline tout naturellement en Polynésie française.

La chambre territoriale des comptes, chargée de contrôler la régularité, la sincérité des comptes mais aussi la qualité de la gestion des fonds publics, tient en effet un rôle essentiel dans la détection des atteintes à la probité. Elle a vocation à signaler au procureur de la République de Papeete, compétent pour y donner suite, les comportements frauduleux susceptibles d'être pénalement qualifiés qu'elle aurait détectés à l'occasion d'un contrôle. L'étendue et la nature de ces contrôles en font dès lors, un partenaire privilégié du ministère public de la Polynésie française, dans la détection et la lutte contre la délinquance économique et financière.

D'où l'importance de cette toute première rencontre plénière destinée à dynamiser et fluidifier la politique de signalements au ministère public des éventuelles infractions à la loi pénale par la chambre territoriale des comptes et en assurer le suivi.

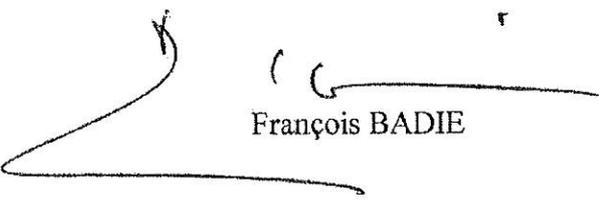
Etaient présents, aux côtés du président de la chambre Jean LACHKAR et du procureur général, François BADIE, le procureur financier près la chambre territoriale des comptes Philippe BELLOCQ ainsi que l'ensemble des magistrats de cette chambre mais aussi, plusieurs membres du ministère public dont Brigitte ANGIBAUD, avocat général, en charge de la prévention des atteintes à la probité publique et Hervé LEROY, procureur de la République de Papeete.

Plusieurs décisions, propres à élaborer une politique conjointe volontariste en matière de prévention des atteintes à la probité publique en Polynésie française, au-delà des traditionnels échanges entre procureur financier de la chambre territoriale des comptes et procureur de la République, ont d'ores et déjà été actées, en particulier :

- la désignation au parquet général d'un magistrat référent, interlocuteur privilégié du procureur financier (Brigitte ANGIBAUD, avocat général)
- la transmission par le procureur financier des observations définitives de la chambre territoriale des comptes au magistrat référent et au procureur de la République,
- l'actualisation semestrielle d'un état des affaires signalées par la chambre territoriale des comptes au ministère public,
- la tenue chaque année d'une réunion plénière

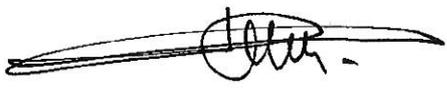
Papeete, le 22 septembre 2016

Le Procureur Général
près la cour d'appel de Papeete



François BADIE

Le Président de la Chambre territoriale
des comptes de Polynésie française



Jean LACHKAR